



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ministre chargé des Outre-mer**

**Direction générale des outre-mer**

Paris, le **- 8 AOUT 2023**

**Affaire suivie par : OUDI SERVA**

Chef de bureau  
Sous-direction des politiques publiques  
Bureau des politiques agricoles, rurales et  
maritimes

A Madame la Présidente de la deuxième  
Chambre de la Cour des comptes

REF : 23-012918-D

**Objet :** Observations définitives de la Cour des comptes sur l'ODEADOM – exercices 2016 à 2021.

Par courrier en date du 11 juillet 2023, vous m'avez transmis les observations définitives sur « Les comptes et la gestion de l'Office de développement agricole des outre-mer » pour les exercices 2016 et suivants.

Je vous prie de trouver ci-après la réponse que je souhaite formuler sur ces observations conformément à l'article R. 143-13 du code des juridictions financières.

La direction générale des outre-mer (DGOM) se félicite que la Cour reconnaisse les évolutions de l'ODEADOM, organisme payeur de qualité qui pratique sa mission principale de paiement d'une partie des aides agricoles pour faciliter le développement de l'agriculture en outre-mer. Les observations définitives soulignent le rôle spécifique joué par l'office et le besoin d'un établissement public, mutualisé dans ses fonctions support mais autonome dans sa fonction stratégique, compte tenu de la sensibilité politique des actions menées.

Quelques précisions peuvent être apportées sur certaines observations de la Cour :

- Sur les crédits territorialisés qui venaient jusqu'ici en contrepartie du FEADER et dont la Cour pointe le faible niveau de consommation en 2021 : il pourra être rappelé que depuis la loi de finances pour 2023, les crédits d'intervention territorialisés proviennent principalement du programme 123. La DGOM, en lien avec l'ODEADOM, a mis en place une procédure de suivi des crédits et une planification pluriannuelle avec des axes stratégiques déterminés. Celles-ci sont de nature à favoriser un suivi fin de l'utilisation des crédits et une fongibilité annuelle entre territoires. Ces financements viennent soutenir spécifiquement des projets en lien avec l'objectif de progression vers la souveraineté alimentaire dans les territoires et la réduction des importations. La nouvelle répartition des crédits d'intervention territorialisés a fait l'objet d'échanges avec les DAAF et d'une discussion en conseil d'administration avec les professionnels. Les premiers retours sont encourageants et la DGOM a pu insister auprès des professionnels et de l'administration déconcentrée pour permettre le financement de projets en lien avec la thématique émergente du mal-être agricole.

- Sur les études menées par l'observatoire de l'ODEADOM : la DGOM souhaite affirmer son intérêt pour ces études qui, même si elles ne sont pas assez nombreuses, permettent d'appuyer la politique publique et répondent aux besoins d'animation des communautés professionnelles. Elles sont l'occasion de décloisonner et de mener des réflexions stratégiques transversales et inter-filières.
- Sur la faible capacité d'orientation de l'office par les tutelles « métiers » : la rédaction du prochain contrat d'objectif sera l'occasion de réaffirmer le besoin d'adapter les aides agricoles européennes et nationales versées dans les régions ultrapériphériques aux objectifs de souveraineté alimentaire avec un soutien renforcé en premier lieu aux filières végétales qui sont les moins soutenues et aux filières animales dans les territoires où le niveau de structuration permet de l'envisager. Les plans de souveraineté alimentaire précisent l'ensemble des freins à lever et fixent des cibles de production pour chaque filière.

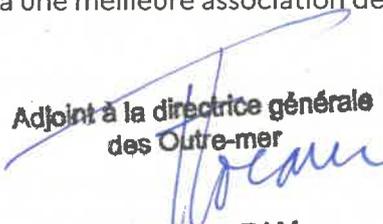
ESSE TURA 3 -

Enfin la Cour préconise en sa recommandation unique de s'inspirer de la réforme conduite au sein de France Agri-Mer en visant un conseil d'administration de l'ODEADOM resserré, chargé du budget et du fonctionnement de l'établissement et la création d'un conseil d'orientation plus large, dédié à la transformation agricole et associant l'ensemble des territoires et des filières.

Dans le cadre du prolongement des travaux préparatoires au comité interministériel outre-mer 2023, plusieurs élus des DROM ont appelé de leurs vœux une plus grande cohérence entre les aides régionales, nationales et européennes, ambition que partage la DGOM. Les différentes instances de l'ODEADOM sont le lieu idoine pour permettre aux différents acteurs de débattre de la cohérence des aides et l'ODEADOM doit encourager ces échanges.

En outre, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de souveraineté alimentaire, exercice que pilote le DITAOM, en collaboration étroite avec l'ODEADOM, la recherche de cette synergie pourra être poursuivie. Il conviendra également de veiller à une meilleure association des collectivités aux choix stratégiques nationaux sur l'agriculture.

Adjoint à la directrice générale  
des Outre-mer

  
Frédéric JORAM